



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 14 avril 2023

Délibération : N° 2023-26

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Présent(s) :

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 avril 2023

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Victorien POTIN, Rémy WALME, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, , Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Rémy WALME

Financement du poste de Chef de projet Petites villes de demain

DELIBERATION

Par délibération du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a validé la création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ». Celui-ci bénéficie d'une subvention de 75 %. Le plan de financement doit être actualisé chaque année.

Plan de financement prévisionnel 2023

Dépenses annuelles estimées	Recettes annuelles estimées
38 651.81€	Etat (75 %) 28 988,85 €
	(Banque des Territoires, ANCT)

	La Capelle (25 %) 9 662,96 €
Total : 38 651,81 €	Total : 38 651,81 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au taux maximal pour le financement du poste de chef de projet « petites villes de demain »,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au Budget Primitif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023